

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS3914

présenté par

Mme Rousseau, Mme Chatelain, Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Julien-Laferrière et M. Lucas

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement souhaite décaler l'âge légal de départ de 52 à 54 ans pour les supers actifs. Le groupe Ecologiste étant opposé à toute mesure d'âge, le présent amendement a vocation de le supprimer.